



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 47

Mercredi 18 décembre 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Fermeture de l'administration communale

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

Le Conseil communal et le personnel administratif vous souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes et une belle année 2025!

Belprahon, le 4 décembre 2024

Le Conseil communal

Analyse d'eau potable

Le rapport d'analyse d'eau potable reçu du laboratoire cantonal, suite à un prélèvement effectué le 25.11.2024, montre que les exigences légales quant à la qualité microbiologique, physique et chimique de l'eau, sont respectées.

Belprahon, le 18 décembre 2024

Le secrétariat communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2024 sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 9 janvier au 28 janvier 2025 inclus, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat.

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition contre son contenu. L'opposition, dûment signée et motivée, devra être adressée au Conseil communal.

Si l'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil communal.

Belprahon, le 18 décembre 2024

Le Conseil communal

Vice-maire

Le Conseil communal a nommé M. Christophe Fluri en qualité de vice-maire pour l'année 2025.

Belprahon, le 18 décembre 2024

Le Conseil communal



Champoz

Prélèvement d'échantillons du 25 novembre 2024

Les résultats du prélèvement d'échantillons du Laboratoire cantonal, au réseau de distribution, école, toilette lavabo à Champoz par M. Tonna, contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est en règle au regard des critères mentionnés dans le rapport d'analyse. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Champoz, le 9 décembre 2024

Le Conseil Communal



Court

Vice-Mairie en 2025

Par décision du Conseil municipal, la fonction de Vice-Maire a été attribuée à Monsieur Frédéric Héche (Sans parti) pour toute l'année 2025.

Court, le 18 décembre 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

Administration municipale

Fermeture de fin d'année

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le vendredi 20 décembre 2024 à 12 heures et les rouvrira le lundi 6 janvier 2025 à 10h30.

En cas d'urgence, une permanence téléphonique sera assurée les lundis, mardis et vendredis, entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Les autorités et le personnel profitent de l'occasion qui leur est offerte pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Court, le 11 décembre 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

Entrée en vigueur

Règlement d'utilisation du centre communal

Le règlement d'utilisation du centre communal, adopté par l'Assemblée municipale en date du 9 décembre 2024, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'un recours formé à son encontre. Consultable auprès de l'administration municipale, ce règlement annule et remplace le règlement d'utilisation du centre communal du 27 juin 2016.

Court, le 18 décembre 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

Entrée en vigueur

Ordonnance d'utilisation du centre communal

Lors de sa séance du 31 octobre 2024, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance d'utilisation du centre communal. Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'un recours formé à son encontre. Consultable auprès de l'administration municipale, cette ordonnance annule et remplace l'ordonnance et tarifs d'utilisation du centre communal du 15 septembre 2016.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Court, le 18 décembre 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



Arrondissement

Fermeture Préfecture fin d'année

Fermeture du guichet de la Préfecture du Jura bernois

Le guichet de la Préfecture du Jura bernois sera fermé les vendredis 27 décembre 2024 et 3 janvier 2025. Ces jours-là, une permanence téléphonique est assurée pendant les heures de bureau, à savoir de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. Les collaborateurs seront également atteignables ces jours-là par courriel à l'adresse suivante: pref.jurabernois@be.ch.

La préfète et les collaborateurs de la Préfecture du Jura bernois souhaitent à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Courtelary, le 18 décembre 2024.

Préfecture du Jura bernois

Fermeture LHR * Fêtes de fin d'année *

Hôtellerie et restauration

* Heures de fermeture fin d'année

Heures de fermeture les 31 décembre 2024, 1^{er} et 2 janvier 2025

La nuit du 31 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 (Saint-Sylvestre), les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2025, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2025, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 03h30 au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire (décision selon art. 13 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration du canton de Berne).

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes.

Courtelary, le 18 décembre 2024.

Les préfètes: S. Niederhauser, R. Stebler et F. Steck.



Crémines

Fermeture de la déchetterie

Durant les fêtes de fin d'année, la déchetterie restera fermée le jeudi 26 décembre 2024 et le jeudi 2 janvier 2025.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Crémines, le 18 décembre 2024

Le Conseil communal



Eschert

Assemblée communale du 05.12.2024

Dépôt public

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 5.12.2024 a été validé par le Conseil communal et sera en dépôt public à l'administration communale du 18 décembre 2024 au 21 janvier 2025, durant les heures de guichets ou sur rendez-vous. Il sera également publié sur le site internet de la Commune.

Eschert, le 18 décembre 2024

Le Conseil communal



Grandval

Fermeture de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau municipal sera fermé du vendredi 20 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025.

La déchetterie sera fermée le 26 décembre 2024 et le 2 janvier 2025.

Réouverture du bureau mercredi 8 janvier 2025 à 9h30.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Ian Laubscher au 079 335 80 12.

Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en téléphonant au 076 440 98 14 les jours ouvrables de 9h à 10h. Les permis de construire peuvent être consultés sur Ebau avec vos accès du BE-Login.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Grandval, le 18 décembre 2024

Le Conseil municipal



Loveresse

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 19 décembre 2024.

En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 20 décembre 2024 de 9h30 à 11h30.

Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 10 décembre 2024

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du vendredi 20 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes et une belle année 2025!

Loveresse, le 10 décembre 2024

Conseil communal

Rapport d'analyse de l'eau potable

A l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 2 décembre 2024 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- dureté en graduation française (°f): 20,3
- teneur en nitrate (mg/l.): 7,1
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: non traitée

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 16 décembre 2024

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: CFF SA Immobilier, Rue de la Gare de Triage 5, 1020 Renens

Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, 2900 Porrentruy

Emplacement: Parcelle N° 3021, Avenue de la Gare 22b

Projet: Réaménagement d'un espace commercial et installation d'un module WC.

Zone: Secteur Gare

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 10 janvier 2025 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 décembre 2024

Services Techniques-Urbanisme

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés

du lundi 23 décembre 2024 à 16h
au vendredi 3 janvier 2025 (inclus)

En cas d'urgence, nous vous rappelons le numéro du service de piquet des Services industriels (eaux et électricité): 032 494 12 12.

D'autres numéros d'urgence:

Police: 117

Pompiers: 118

Ambulance: 144

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 27 novembre 2024

Conseil municipal

Commune bourgeoise Moutier

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 4 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 4 décembre 2024 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la commune bourgeoise où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 12 décembre 2024

Le Conseil de bourgeoisie



Perrefitte

Dépôt public

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 11 décembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 11 décembre 2024 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal, soit du 18 décembre 2024 au 7 janvier 2025.

Durant ce délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Perrefitte, le 18 décembre 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Soupe aux pois

Les familles Gilles Neukomm, Michel Gogniat, Lucien Juillerat et Heinz Gyger vous invitent à venir manger la soupe aux pois le jeudi 2 janvier 2025 dès 11h dans les locaux de l'entreprise Paul Neukomm SA, Plaine Fin 19 à Sornetan.

Les pâtisseries pour accompagner le café sont les bienvenues. Le bénéfice sera versé à une œuvre caritative.

Souboz, le 18 décembre 2024

Conseil communal

Maison Clos des Jardins 5 à Monible

Un appartement de 4.5 pièces est à louer à partir du 1^{er} mars 2025. Des informations complémentaires sont à disposition sur le site internet de la commune www.petit-val.ch ou à l'administration communale au 032 484 94 70.

Souboz, le 18 décembre 2024

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteur du projet: Bauzeit architekten, Rue du Faucon 17, 2502 Bienne.

Emplacement: parcelle N° 1109, aux lieux-dits: «Grand-Rue/Dos-la-Velle», commune de Reconvilier.

Projet: construction temporaire pour une durée max. de 3 ans d'un bâtiment administratif en containers sur deux niveaux pour la police cantonale, aménagement de 21 places de stationnement à l'extérieur et de 6 places couvertes dont 2 dans un garage pour les véhicules de service et pose d'une clôture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'activités économiques AII.

Dérogations : art. 9 RAC, 52 OC et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 décembre 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture de l'administration municipale

L'administration municipale sera fermée dès le vendredi 20 décembre 2024.

Réouverture aux horaires habituels dès le 13 janvier 2025, toutefois nous assurons une **permanence téléphonique du 6 au 10 janvier 2025 au 079 338 87 44**.

Les membres du Conseil municipal, ainsi que l'ensemble du personnel, vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année

Reconvilier, le 16 décembre 2024

Administration municipale



Roches

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués Bas du Village 65, le 25.11.2024, par M. Tonna contrôleur des denrées alimentaires, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Les qualités microbiologique, physique et chimique sont en règle.

Roches, le 12 décembre 2024

Conseil communal



Saules

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 2 décembre 2024 montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales.

Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Degré de dureté : 27,5 °f

Saules, le 17 décembre 2024

Conseil communal

Vice-maire

Le conseil communal a nommé M. Stéphane Weber en qualité de vice-maire pour l'année 2025.

Saules, le 17 décembre 2024

Conseil communal



Sorvilier

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025. Réouverture le lundi 6 janvier 2025 selon l'horaire habituel.

Pour consulter un dossier en dépôt public, veuillez appeler le 079 128 70 13.

Le membre du Conseil municipal ainsi que le personnel souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Sorvilier, le 18 décembre 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Fermeture de l'administration municipale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus. Dès le lundi 6 janvier 2025, le bureau municipal sera ouvert selon les horaires habituels.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Tavannes vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et la plus belle des années 2025.

Tavannes, le 3 décembre 2024

Le Conseil municipal

Soupe aux pois du 1^{er} janvier 2025

La population est chaleureusement invitée à participer à la traditionnelle soupe aux pois qui sera servie le 1^{er} janvier 2025 à partir de 18h. Cette dernière est concoctée et offerte conjointement par la Municipalité et la bourgeoisie de Tavannes.

La soupe sera proposée dans la cour arrière de l'Hôtel de Ville.

Nous nous réjouissons de vous y retrouver!

Tavannes, décembre 2024

Le Conseil municipal et la Bourgeoisie de Tavannes

Vice-mairie 2025

Lors de sa séance du 10 décembre, le Conseil municipal a nommé M^{me} Salomé Scheidegger (UDC) en qualité de vice-maire pour l'année 2025. Nous la remercions d'ores et déjà pour cet engagement supplémentaire pour notre commune.

Tavannes, le 11 décembre 2024

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérante : Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Complan AG, Wasserwerksgasse 39, 3011 Berne.

Emplacement : parcelle N° 531, au lieu-dit : « Route Cantonale 1 », Pontenet, commune de Valbirse.

Projet : modification d'un site de téléphonie mobile existant pour le compte de Salt Mobile SA (BE_0373A) avec des nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'activité b.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 décembre 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Petra et Sébastien Paroz, Sur le Bennevis 4, 2738 Court

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 1330, Rue de la Pron 6, 2735 Malleray

Description du projet : installation de deux poêles à pellets et peinture de la façade Sud uniquement, en RAL 7015

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZPO F « Pron »

Périmètre protection : PPA, périmètre de protection archéologique (art. 525 RCC)

Dépôt public : **du 18 décembre 2024 au 17 janvier 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 12 décembre 2024

Commune mixte de Valbirse

***Bonnes fêtes de fin d'année
à toutes et à tous !***

Prochaine édition: mercredi 15 janvier 2025

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	30.04.2025	mercredi	36	31	03.09.2025	mercredi
1		01.01.2025	SUPPRIME	19	17	07.05.2025	mercredi	37	32	10.09.2025	mercredi
2		08.01.2025	SUPPRIME	20	18	14.05.2025	mercredi	38	33	17.09.2025	mercredi
3	1	15.01.2025	mercredi	21	19	21.05.2025	mercredi	39	34	24.09.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi	22	20	28.05.2025	mercredi	40	35	01.10.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi	23	21	04.06.2025	mercredi	41	36	08.10.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi	24	22	12.06.2025	JEUDI	42	37	15.10.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi	25	23	18.06.2025	mercredi	43	38	22.10.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi	26	24	25.06.2025	mercredi	44	39	29.10.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi	27	25	02.07.2025	mercredi	45	40	05.11.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi	28	26	09.07.2025	mercredi	46	41	12.11.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi	29		16.07.2025	SUPPRIME	47	42	19.11.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi	30		23.07.2025	SUPPRIME	48	43	26.11.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi	31		30.07.2025	SUPPRIME	49	44	03.12.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi	32	27	06.08.2025	mercredi	50	45	10.12.2025	mercredi
15	13	09.04.2025	mercredi	33	28	13.08.2025	mercredi	51	46	17.12.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi	34	29	20.08.2025	mercredi	52	47	24.12.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI	35	30	27.08.2025	mercredi			31.12.2025	SUPPRIME